



Père accusé de violence contre sa fille

Par pereaccuse

Bonjour

Au cours d'une dispute avec mon épouse j'ai répliqué à mon épouse en lui donnant des coups de pieds. La dispute a éclaté car j'ai poussé involontairement ma fille contre la table de cuisine. Les conséquences sont catastrophiques:

-Plainte à la police

-garde à vue de 48 heures

-congé de maladie de 2 jours pour mon épouse

-comparution devant le juge le 09/12/11

-je suis condamné à 2 mois de prison avec sursis, 2400 euros de dommages et surtout je suis banni de la maison et interdit de contacter mon épouse.

En attendant la suite (divorce etc) j'ai crû que le pire est passé et qu'il faut attendre tranquillement la requête de divorce.

Et bien non mon épouse enfonce le clou et je suis convoqué par la brigade des mineurs à Paris.

J'ai été entendu et ils m'ont dit que je risque une autre garde à vue et un autre procès.

En fait mon épouse a exploité cette chance inouïe de m'accuser aussi de violence contre ma fille. Ma fille " aurait" déclaré que de temps en temps je la frappais au crâne avec un studio et que je lui disais que ta tête est aussi dure que celle de ta mère. Du n'importe quoi en fait!!!

Là je suis bouleversé et je ne sais quoi faire!

Pourrais déjà procéder par une procédure en diffamation contre mon épouse?

Merci

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement